

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 12 mars 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 9 mars 2018;

2018-03-73 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018 :

2018-03-74 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2018-03-75 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de février 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2018-03-76 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 71 436,24 \$ (dépôt direct des salaires) et 364 048,18 \$ pour le mois de février 2018 pour le fonds d'administration général et la liste des comptes à payer du mois de mars 2018 au montant de 2 345,21 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - FÉVRIER 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 28 février 2018.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 28 février 2018.

BILAN 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le bilan annuel 2017 du service incendie préparé par monsieur Mathieu Grenier, directeur du service de protection contre les incendies.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE LA COMPAGNIE WESTROCK DU CANADA INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/01 soumise par monsieur François Perreault, représentant la *Compagnie Westrock du Canada inc.* concernant l'immeuble situé au 285, rue Saint-Louis (lot 4 907 226);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 25 février 2018;

2018-03-77

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/01 concernant la propriété de la *Compagnie Westrock du Canada inc.* soit acceptée, afin de régulariser la construction de l'usine avec une marge avant de 11,26 mètres comparativement aux 12 mètres prescrits à l'article 5.7 d) du Règlement de zonage numéro 045-2003, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 février 2018.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME MANON ANGERS ET MONSIEUR STÉPHANE COUTURE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/02 soumise par madame Manon Angers concernant l'immeuble situé au 10, rue de la Fabrique (lot 6 192 655);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME MANON ANGERS ET MONSIEUR STÉPHANE COUTURE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 25 février 2018;

2018-03-78 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/02 concernant la propriété de madame Manon Angers et monsieur Stéphane Couture soit acceptée, afin de permettre la construction d'un garage isolé avec une superficie de 100,28 m², comparativement aux 75 m² prescrits à l'article 7.6. et une hauteur de 6,32 mètres comparativement aux 5,5 mètres prescrits à l'article 7.7 contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 045-2003, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 février 2018.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS JONATHAN BILODEAU ET FRANÇOIS MÉNARD :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/03 soumise par monsieur Jonathan Bilodeau concernant l'immeuble situé au 4 @ 6, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 4 906 789);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 25 février 2018;

2018-03-79 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/03 concernant la propriété de monsieur Jonathan Bilodeau et monsieur François Ménard soit acceptée, afin de permettre :

1. Le lotissement d'un lot commercial avec une superficie de 1 024,30 m² comparativement aux 1 350 m², une largeur de 17,70 mètres contrairement aux 30 mètres et une profondeur moyenne de 25,40 mètres au lieu de 45 mètres;
2. Le lotissement d'un lot résidentiel avec une superficie de 519,60 m² comparativement aux 875 m², une largeur de 21,68 mètres au lieu des 25 mètres et une profondeur moyenne de 23,39 mètres contrairement aux 35 mètres;

Le tout tel que prescrit à l'article 4.15, tableau numéro 3 du Règlement de lotissement numéro 046-2003;

3. La régularisation du multiplex avec une marge arrière de 2,25 mètres comparativement aux 6 mètres prescrits ainsi que la terrasse se trouvant à une distance de 1,24 mètre contrairement aux 2 mètres prescrits aux articles 5.7 b) et 6.1 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 février 2018.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE BILODEAU ET MONSIEUR DANNY MARTEL :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/04 soumise par madame Annie Bilodeau concernant l'immeuble situé au 6, rang des Chalets (lot 4 907 172);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 25 février 2018;

2018-03-80 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/04 concernant la propriété de madame Annie Bilodeau et monsieur Danny Martel soit acceptée, afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur le versant du toit donnant sur la cour avant contrairement au versant du toit de la cour arrière, tel que prescrit à l'article 14.20 du Règlement de zonage numéro 045-2003, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 février 2018.

Adoptée.

SARP/OFFRE DE SERVICES RELATIVEMENT AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC :

2018-03-81 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate la firme *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* d'Alma pour la réalisation des esquisses dans le cadre du programme Rénovation Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des esquisses à *SARP* au montant de 775 \$ taxes incluses chacune pour le milieu résidentiel et de 1 242 \$ taxes incluses chacune pour le milieu commercial, le tout selon les demandes d'aide financière présélectionnées par le comité de sélection.

Adoptée.

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2018-03-82 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 243-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003 », soit adopté.

Adoptée.

EMBAUCHE/TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

2018-03-83 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Isabelle Nadeau de Drummondville soit embauchée à titre de technicienne en aménagement du territoire, à compter du 9 avril 2018 et qu'elle soit désignée pour agir à titre :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

EMBAUCHE/TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : (SUITE)

- D'inspectrice en bâtiments, pour l'émission des permis et certificats et de l'application de la réglementation d'urbanisme;
- De responsable adjointe à l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) et 79.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

QUE madame Isabelle Nadeau soit nommée pour agir à titre d'employée chargée d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales en remplacement de monsieur Antoine Piché;

QUE le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux seront conformes aux dispositions de la convention collective des employés municipaux CSN.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MAISON DES JEUNES DE WARWICK/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE SOIRÉE D'INFORMATIONS :

CONSIDÉRANT QUE lors de leur retour de vacances en janvier dernier, les employés de la *Maison des jeunes de Warwick* ont constaté que le système de chauffage à l'huile ne fonctionnait plus et se sont trouvés dans l'obligation de procéder à l'achat d'un nouvel appareil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a opté pour un système de chauffage au gaz, celui-ci étant plus environnemental et moins coûteux;

2018-03-84

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 500 \$ à la *Maison des jeunes de Warwick* pour l'organisation d'une soirée d'informations à l'intention des jeunes afin de les informer et les sensibiliser sur le choix écologique qu'est le gaz naturel.

Adoptée.

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE, WARWICK, DAVELUYVILLE, SAINT-ALBERT :

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir un consensus sur l'appellation de la nouvelle entité;

CONSIDÉRANT QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

CONSIDÉRANT QU'un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation);

CONSIDÉRANT QU'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été présenté à la *SHQ*;

CONSIDÉRANT QU'un représentant nommé par la municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE, WARWICK, DAVELUYVILLE, SAINT-ALBERT : (SUITE)

2018-03-85 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick recommande la nomination de madame Noëlla Comtois pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

Adoptée.

**MADAME ROSELINE VIGNEAULT ET MONSIEUR FRANÇOIS CAYER/
AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN :**

2018-03-86 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre à madame Roseline Vigneault et monsieur François Cayer une partie de terrain située entre le 36, rue Alice-Béliveau et le 28, rue du Moulin au montant de 2 661,99 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu;

QUE ledit terrain aura une superficie approximative de 267 m² désigné et connu sous le numéro de lot 6 174 378;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

BUROPRO/OFFRE DE SERVICES POUR LE RENOUELEMENT DE LA LOCATION D'UN COMPTEUR POSTAL :

2018-03-87 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de procéder à la location du compteur postal « Neopost IS-440 » et de la pesée de 3 kg chez Buropro de Victoriaville au montant de 130,85 \$ par mois plus les taxes applicables, le tout pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 1^{er} mai 2018;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

MANDAT NOTAIRE/CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN À LA FERME MEDOROCHE INC. :

CONSIDÉRANT QUE selon l'offre d'achat signée le 21 septembre 2016, le lot 4 905 521 du cadastre du Québec aurait dû faire l'objet d'une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale a été réalisée le 22 février 2018, soit après la signature de l'acte notarié enregistré sous le numéro 23 632 388 en date du 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le terrain désigné et connu sous le numéro 6 220 676 du cadastre du Québec ne devait pas faire partie de la transaction;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MANDAT NOTAIRE/CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN À LA FERME MEDOROCHE INC. : (SUITE)

2018-03-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M^e Roxanne Gingras, notaire, de Victoriaville soit mandatée pour préparer un acte notarié concernant la cession par la Ville de Warwick à la *Ferme Medoroche inc.*, du terrain connu et désigné comme étant le lot 6 220 676 du cadastre du Québec;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

EMBAUCHE/HORTICULTRICE ET AIDE-HORTICULTEUR :

2018-03-89 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Lina Verville de Warwick soit embauchée à titre d'horticultrice de la Ville de Warwick pour une période d'environ vingt-six (26) semaines à compter du 9 avril 2018 au tarif horaire de 19 \$;

QUE ce conseil autorise l'embauche d'un aide-horticulteur pour une période estimée à vingt (20) semaines à compter du 30 avril 2018 au tarif horaire de 12,50 \$;

QUE la Ville de Warwick mandate le *Parc Marie-Victorin* de Kingsey Falls pour effectuer la supervision du travail de ces deux (2) employés et en autorise le paiement au montant de 5 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/SOUMISSION POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE :

2018-03-90 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat relativement au marquage de la chaussée pour l'année 2018 à *Durand Marquage inc.* de Thetford Mines et en autorise le paiement au montant de 13 878,33 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro 4 datée du 31 janvier 2018.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSION POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE :

2018-03-91 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords de route et des étangs d'épuration à *9253-4015 Québec inc.* de Drummondville et en autorise le paiement au montant de 12 927,50 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 16 février 2018 et préparée par monsieur David Bailey.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSION POUR LE BALAYAGE DES RUES :

2018-03-92 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'octroyer le contrat aux *Entreprises Myrroy inc.* de Saint-Hyacinthe relativement au balayage des rues pour l'année 2018 et en autorise le paiement au montant de 11 945 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 19 février 2018 signée par monsieur Richard Roy, président.

Adoptée.

INSPECTION ET MISE À JOUR/POMPE DE LA STATION SAINT-ALBERT :

2018-03-93 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire effectuer l'inspection et la mise à jour de la pompe numéro 3 de la station Saint-Albert par les *Spécialités D. Dubé* de Pointe-aux-Trembles et en accepte le paiement pour un montant ne devant pas excéder 25 000 \$ taxes incluses.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX/DEMANDE DE SÉCURITÉ POUR LE DÉFI SANTÉ DU 8 MAI 2018 :

2018-03-94 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick à organiser leur « Défi santé » dans les rues de Warwick le 8 mai 2018;

QUE la Ville autorise également la brigade des incendies à fermer les rues nécessaires au bon déroulement de l'activité et à assurer la sécurité des lieux lors de l'évènement.

Adoptée.

AUTORISATION/FORMATION PROGRAMME OFFICIER 1 – GESTION DU PERSONNEL DANS UN SERVICE D'INCENDIE :

2018-03-95 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation en gestion du personnel dans un service incendie dans le cadre du programme officier 1 pour quatre (4) officiers (Pierre-Antoine Marchand, Jean-François Mérette, Ian Charron et Guillaume Morin) au Centre de formation de Victoriaville au montant de 1 416 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Warwick remboursera les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur et le tarif horaire des pompiers est établi selon le salaire minimum en vigueur et le remboursement des frais de repas, le tout conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE :

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX PROJETS - APPELS DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018 :

2018-03-96

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à financer le montant total du projet intitulé « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », y compris la part correspondant à la subvention 2017-2018 de 24 800 \$ qui sera versé par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE/ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a proposé aux municipalités avoisinantes de conclure une entente permettant à leurs contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture au même coût qu'un citoyen de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où une entente ne serait pas conclue, les citoyens des municipalités environnantes devront payer les coûts réels en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 72-2018 adoptée le 5 mars 2018, la municipalité de Saint-Valère a accepté de conclure une entente loisirs et culture avec la Ville de Warwick;

2018-03-97

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente loisirs et culture de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec la municipalité de Saint-Valère, selon le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

EXPO GRANDS TRAVAUX/INVITATION À ASSISTER À LA 5^E ÉDITION :

2018-03-98

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer à l'Expo Grands Travaux le 27 ou le 28 avril 2018 à Montréal;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 20 \$ plus les taxes applicables et de repas au montant de 30 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

GROUPE FEMMES POLITIQUE DÉMOCRATIE/ADHÉSION À L'ASSOCIATION ET INSCRIPTION AU COLLOQUE 2018 :

2018-03-99 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de l'adhésion au montant de 150 \$ pour l'année 2018 et l'inscription au colloque « La parité, ça change le monde! » au montant de 90 \$ à *Groupe femmes politique démocratie de Québec*.

Adoptée.

LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION AUX ATELIERS VERTS 2018 :

2018-03-100 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller monsieur Charles Martel soit autorisé à participer aux Ateliers verts offerts par *Les Fleurons du Québec* le 20 avril prochain à Québec;

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement des frais d'inscription aux *Fleurons du Québec* au montant de 150 \$ plus les taxes applicables ainsi que le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ASSOCIATION MARIE REINE/SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LEUR LEVÉE DE FONDS ANNUELLE :

2018-03-101 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 50 \$ à l'*Association Marie Reine* de Warwick pour leur levée de fonds annuelle.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION À ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET À LA CONFÉRENCE D'UN BÂTISSEUR DE WARWICK, MONSIEUR JEAN-PIERRE GRÉGOIRE :

2018-03-102 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de quatre (4) billets au montant de 15 \$ chacun à l'*Association des gens d'affaires de Warwick* pour la conférence et l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 28 mars 2018 à la Salle du Canton de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2018-03-103 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de février 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE WARWICK :

2018-03-104 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 242-2018 sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2018 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES BRANCHES 29 ET 30 DU RUISSEAU NOIR EN LA VILLE DE WARWICK :

2018-03-105 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur les branches 29 et 30 du Ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

Noëlla Comtois

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-2018 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 121 DE LA RIVIÈRE DESROSIERS EN LA VILLE DE WARWICK :

2018-03-106 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 121 de la rivière Desrosiers en la Ville de Warwick.

Amélie Hinse

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2018 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES BRANCHES 24 ET 24B DU COURS D'EAU DESROCHERS EN LA VILLE DE WARWICK :

2018-03-107 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur les branches 24 et 24B du cours d'eau Desrochers en la Ville de Warwick.

Pascal Lambert

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Le conseiller, monsieur Étienne Bergeron offre ses félicitations à Pascal Lambert et son équipe pour le Bal des Joues Rouges du 17 février et également à madame Renée Beaudet et son équipe pour la soirée bénéfice de poco a poco du 24 février 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Monsieur Michel Croteau fait part de son mécontentement face au projet de biométhanisation et au fauchage des abords de route.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2018-03-108 À vingt heures seize, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*